Bienvenue à l'une des formations délivrées par la CCIFORMATION 53

Pour garantir le bon déroulement de votre formation et assurer votre sécurité au sein de notre établissement, nous vous remercions de prendre en compte ces quelques recommandations. Le site est régi par un règlement intérieur dont vous devez prendre connaissance et que vous devez respecter.

RÈGLES DE VIE

ORIENTATION

- L'affichage situé dans le hall d'accueil vous indique chaque jour où se déroule votre cours, ses horaires, ainsi que le nom de votre intervenant.

ASSIDUITÉ ET PONCTUALITÉ

- La pratique du contrôle continu des connaissances implique votre participation à tous les cours. En cas d'absence ou de retard, vous devez prévenir la vie sociale et professionnelle (site du Campus) ou l'accueil (IIA) dans les meilleurs délais et transmettre les justificatifs d'absence. Cette règle vaut également pour l'entreprise. Les autres absences sont considérées comme injustifiées et pourront entraîner des sanctions.

LE « VIVRE ENSEMBLE »

- Vous devez adopter une attitude ne perturbant ni les enseignements ni les autres stagiaires.
- Les comportements abusifs tels que les dégradations des locaux ou des matériels, l'introduction dans les locaux de toute personne étrangère sans autorisation préalable, l'atteinte à l'image et à la réputation de l'établissement et de la CCI, le non-respect des règles élémentaires de savoir-vivre et de courtoisie entraîneront l'interdiction d'accès à l'établissement.

Nous sommes un recevant du public.

- La mise en avant de signes d'appartenance religieux ou politiques de quelque nature que ce soit est strictement interdite sous peine d'exclusion de l'établissement.

TENUE CORRECTE EXIGÉE

- Vous êtes dans un lieu professionnel. Soignez votre image!

RENCONTRE AVEC L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

- Selon vos besoins, la ou le responsable pédagogique et les intervenants répondent à vos questions et vous reçoivent sur rendez-vous.

SALLES DE FORMATION

- Respectez les règles habituelles d'usage, de propreté des salles et du matériel mis à disposition.
- Veuillez replacer tables et chaises à l'issue de chaque séance en respectant la configuration initiale de la salle.

SALLES INFORMATIQUES

- Les salles informatiques sont dédiées à une utilisation strictement pédagogique et sont réservées en priorité aux cours encadrés et planifiés.
- II est interdit :
 - de télécharger des jeux, musiques, films, etc.
 - de modifier les connexions et configurations matérielles, de déplacer et/ou débrancher le matériel.

CHARTE D'UTILISATION
DES MOYENS INFORMATIQUES

La signature de la charte est obligatoire pour accéder au poste de travail

- Le non-respect de la charte d'utilisation des moyens informatiques entraine des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion.
- Les horaires d'ouverture varient suivant le site sur leguel vous vous trouvez :
 - Sur le Campus, les salles informatiques sont ouvertes jusqu'à 18h. Après 18h, vous devez demander l'autorisation à la vie scolaire.
 - A l'IIA, si la salle est disponible, elle est mise en libre-service de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
- Vous pouvez, selon votre cursus, accéder depuis un poste libre-service, à votre compte et à votre environnement de travail. Le code d'accès vous est communiqué par la ou le responsable pédagogique.

RESTAURATION

- Une fontaine à eau et des distributeurs sont à votre disposition au 1er étage. Toute consommation de nourriture et de boissons est interdite dans les salles de formation.
- Sur le site du Campus, il est possible de manger dans la salle de pause mais aucune nourriture chaude n'est autorisée. Le parc universitaire dispose d'un restaurant universitaire et d'une offre de restauration de proximité. Des tables pique-nique sont à votre disposition à l'extérieur.
- A l'IIA, vous disposez d'une salle de restauration équipée d'un micro-ondes et d'une bouilloire et à votre disposition entre 12h30 et 13h25. Il appartient à chaque élève de respecter les règles d'hygiène et de sécurité et de laisser la salle propre. Chacun est responsable de la bonne tenue de la salle.

TABAC

- Il est interdit de fumer et de vapoter à l'intérieur du bâtiment.
- A l'IIA, nous vous demandons <u>également</u> de ne pas fumer ou vapoter <u>devant</u> l'établissement, un abri fumeur est à votre disposition.
- Les mégots ne doivent pas être jetés au sol mais écrasés dans les cendriers à votre disposition

TÉLÉPHONE PORTABLE & ORDINATEUR PORTABLE

- L'utilisation des téléphones portables n'est pas autorisée pendant les cours. L'usage de l'ordinateur portable en dehors des salles informatiques est laissé à l'appréciation de chaque intervenant.

STATIONNEMENT

- Stationnez votre véhicule sur le parking en respectant les emplacements réservés aux personnes handicapées et au personnel de l'école.
- A l'IIA, les 2 roues doivent obligatoirement être stationnés sous l'abri prévu à cet effet.

► Respectez le règlement intérieur du site de formation et de l'entreprise lors de vos stages